



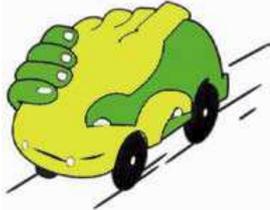
# AQUAVEYRE

“Les Amis du Lac d’Aydat”

## Bulletin de mars 2010

- Soirée covoiturage
- Editorial
- Visite CET
- A.C.A.P.
- Panneau de la Cassière
- Cheires AMAP
- Suivi du contrat de rivière
- Bufo Bufo
- Nettoyage de printemps

## Covoiturage, passons à l'acte !



Soirée d'information sur l'écomobilité

Jeudi 1er avril à 20h30

Au siège du Parc à Montlosier (AYDAT)

Entrée libre !

Soirée organisée par **Aquaveyre**, dans le cadre de la **Semaine du développement durable**, avec la participation de :

### Covoiturage Auvergne,

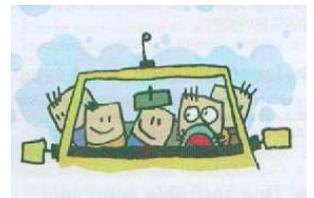
Pourquoi, comment covoiturer ? Présentation du site internet  
du **Parc des Volcans**,

Présentation du bilan carbone de la chaîne des Puy et  
prospective en matière de développement des transports sur le territoire

### de la **Communauté de communes Les Cheires**.

Présentation de l'aire de covoiturage du Crest, les perspectives de développement des transports sur le territoire, les projets d'infrastructures

**Venez nombreux et n'oubliez pas de covoiturer !**



## Où vas-tu voisin, où vas-tu voisine ?

Jeudi 11 février, jeudi blanc sur la route. Une file de voitures à l'arrêt à l'entrée de Clermont-Ferrand et l'attente qui commence. Autour de moi des conducteurs ou conductrices, peu de passagers, engagés comme moi dans la circulation, sans moyen de bouger, bien alignés sur 2 files, les moteurs tournent avec l'espoir que, bientôt, nous allons bouger.

Dans cette situation bloquée, absurde, arrive la question du covoiturage :

Et si l'on se regroupait au moins 3 ou 4 par voiture, ce serait 3 ou 4 fois moins de voitures sur la route. 4 fois moins de moteurs à tourner, à rejeter du CO2. Nous pourrions parler, partager l'impatience, rire de la situation.

Les solutions d'avenir ne sont pas aussi simples et idylliques mais voici quelques faits :

- 70% des français déclarent utiliser leur véhicule personnel pour aller travailler et seulement 2% déclarent partager une voiture.

➤ Le parc automobile ne cesse de croître alors que l'espace utilisable pour la circulation reste limité, d'où un accroissement des encombrements, la croissance du coût des infrastructures et équipements routiers.

➤ L'augmentation prévisible du prix des carburants.

Des réflexions s'organisent autour de l'écomobilité, de l'urbanisme, des moyens de transports en valorisant les complémentarités (transports en commun, déplacements à pied, à vélo, en voiture selon les lieux). De nombreuses solutions sont explorées en tenant compte du choix des énergies.

Pour réduire au mieux l'impact de nos mobilités sur l'environnement et la consommation d'énergie, il faut à la fois changer de comportement et réduire l'impact des véhicules lorsqu'il y a nécessité.

Quel est le profil des personnes sensibilisées selon la sociologue Stéphanie Vincent :

- «le militant», de façon très minoritaire, car la prise de conscience environnementale s'oppose aux problématiques quotidiennes
- «l'opportuniste», c'est à dire une personne qui a l'opportunité de faire autrement et qui modifie sa pratique

➤ les personnes qui ont des contraintes financières

➤ l'habitant d'un centre urbain

Dans les zones rurales ou périurbaines, où les distances sont plus longues et les réseaux de transport en commun moins développés, le covoiturage est le moyen principal pour agir dans le sens de l'écomobilité.

Dans les entretiens réalisés par Stéphanie Vincent, il ressort que pour accepter la perte d'autonomie que représente le fait de partager un véhicule, il faut un gain en retour : soit financier, soit l'émergence d'une nouvelle convivialité. Certaines personnes se disent prêtes à mettre plus de temps pour se déplacer mais pour gagner en qualité.

**En conclusion : le covoiturage pour agir sur l'environnement, faire des économies, passer un bon moment, pourquoi pas ?**

### Comité de Rédaction :

Eliane Anglaret  
Agnès Gauthier  
Corinne Kerdraon  
Christine Pacaud  
Marilyn Venisse  
Marc Vialle



## Editorial

Le recensement de ce début d'année va confirmer que notre commune a dépassé deux mille habitants. Les nouvelles populations originaires de toutes les régions de France enrichissent la vie locale et apportent de la diversité. Elles attestent que nous vivons dans un territoire attractif, dans un territoire de promesses. Identifier collectivement ces promesses aiderait peut-être à les tenir et à définir une vraie vision d'avenir, car au-delà des compétences définies par la loi pour les collectivités territoriales, il appartient à chacun - élus et citoyens de la société civile - de réfléchir à la manière dont nous allons changer d'ère.

Cela nous rappelle d'autres promesses «de campagne» formulées en 2008, dont nous

attendons la mise en musique. Peut-être en verrons-nous un de ces jours la partition écrite, pourquoi pas dans un bilan d'étape à mi-mandat, qui permettrait de partager un état des lieux et de considérer les priorités dans une dynamique de débats. «Pour que les associations et les populations aient un autre rôle que celui de leveurs de lièvres ou de contestataires» (in *La revue Territoires*, février 2010). C'est notre vœu pour 2010.

La vie associative est une ressource; dans d'autres communes on nous envie les 120 foyers adhérents de l'AMAP (360 consommateurs), la mobilisation annuelle pour la sauvegarde des crapauds depuis cinq ans, et les débats citoyens organisés par Aquaveyre pour accélérer les prises de conscience

et inciter chacun à s'engager dans des actions concrètes. Cette dynamique associative est au service de l'intérêt général et peut s'inscrire en synergie avec les politiques communale et intercommunale, de même qu'elle contribue à répondre aux objectifs de la nouvelle charte du Parc des Volcans.

*Une même personne est capable de s'occuper dans le même temps des affaires privées comme des affaires publiques. La démocratie n'est pas un objet statique et éternel, mais bien au contraire une construction susceptible d'amélioration ou de dégradation, selon l'engagement des citoyens.*

*Périclès, l'inventeur de la démocratie athénienne.*

## Visite du Centre d'enfouissement de Saint-Diéry

Le 2 décembre 2010, huit membres d'Aquaveyre ont visité le Centre de stockage des déchets ultimes de Saint Diéry, dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets.

En janvier 2004, la Communauté de communes les Cheires a délégué sa compétence déchets ménagers au SICTOM (Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères) des Couzes. Ce dernier assure la collecte et le traitement des déchets ménagers de 42 communes du Puy-de-Dôme, dont les 11 de la Communauté de Communes des Cheires. Il lui revient ainsi la gestion du Centre d'enfouissement de St Diéry. Le SICTOM des Couzes est adhérent du VALTOM (Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme), syndicat mixte départemental créé pour mettre en œuvre une filière globale de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le centre de stockage a été créé en 1981, pour une capacité initiale de 9 000 T. Il sert à la collecte des déchets des poubelles grises de 21 000 habitants, dont 11 000 de la Communauté de Communes des Cheires. Le site comprend d'une part une plateforme de broyage des déchets verts du VALTOM qui produit du compost et d'autre part, 5 casiers de stockage des déchets ménagers ultimes (dont 4 sont déjà pleins).

Après une pesée, les 4 camions poubelles déchargent deux fois par jour leur cargaison dans un casier de stockage à ciel ouvert. Ce trou, tapissé initialement d'une bâche hydrophobe, est rempli peu à peu de déchets. Une fois arrivé à sa capacité maximale, il est recouvert par une bâche hydrophobe et de la terre. Des canalisations sont

installées avant fermeture. Elles permettent de récupérer les lixiviats (lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée aisi) et les bio-gaz (résultat d'une fermentation, appelée aussi méthanisation, qui se produit spontanément dans les décharges contenant des déchets organiques).

Deux stations permettent de traiter ces effluents :

- Une station d'épuration pour les lixiviats qui les traitera pendant 30 ans.
- Une station pour les bio-gaz, installée depuis 2 ans dont la production est insuffisante pour être valorisée. Les gaz sont donc brûlés.

Le 5<sup>ème</sup> casier, en cours de remplissage, permet de stocker 20 000 T de déchets. Il a été ouvert fin 2008 et sera fermé fin 2010 car il aura atteint sa capacité.

**Ainsi, en un an, les habitants du territoire de collecte du SICTOM ont produit 10 000 T de déchets ultimes.**

A ce rythme, de nouveaux investissements seront nécessaires, à savoir :

- L'extension du stockage pour 20 000 T car le projet d'incinérateur n'a pas abouti. Un stockage restera nécessaire pour les gravats, les encombrants, les déchets verts, avec ou sans incinérateur.
- La mise aux normes de la station d'épuration des lixiviats.
- Le renouvellement des camions poubelles adaptables à la pesée embarquée.



- Cependant, afin de maintenir la taxe ordures ménagères au plus bas, les élus du SICTOM ne veulent pas prévoir trop d'investissements à la fois.

Nous remercions le Président du SICTOM des Couzes, M. Roger-Jean MEALLET, et les élus et cadres techniques pour leur accueil et leur disponibilité. Ils nous ont permis de prendre conscience de l'ampleur de la problématique générée par nos modes de consommation.

### **Composter chez soi les déchets de cuisine**

Dans un jardin ou en intérieur (lombricompostage), le compostage permet d'obtenir du compost pour le jardin et les plantes d'intérieur, et de **réduire de 39 %** le poids de la poubelle grise soit 30kg/hbt/an.

## Action citoyenne pour une alternative aux pesticides – ACAP

La cinquième édition de la Semaine pour les alternatives aux pesticides aura lieu du 20 au 30 Mars 2010. Pendant 10 jours des associations, ainsi que des collectivités, des jardineries, des entreprises, des agriculteurs et bien d'autres acteurs mèneront partout en France mais aussi à l'étranger, des actions variées, des conférences, des projections de films, des débats, des expositions ou encore des spectacles, des sorties sur le terrain, des visites et portes ouvertes en jardins ou exploitations agricoles... pour sensibiliser tous les publics sur les risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des pesticides.



Toutes ces actions citoyennes démontrent que les risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des pesticides sont désormais inacceptables et que les alternatives aux traitements chimiques existent et qu'elles sont viables.

Depuis sa création en 2006, la Semaine pour les alternatives aux Pesticides est l'événement fédérateur et novateur qui permet de maintenir la pression sur les décideurs et prouver que l'on peut et que l'on doit aujourd'hui se passer des pesticides.

Vous aussi, agissez, au quotidien et tous les jours de l'année, pour contribuer à réduire voire supprimer l'utilisation des pesticides. Il faut noter que la France est le 1<sup>er</sup> pays d'Europe et le 3<sup>e</sup> mondial pour l'utilisation des pesticides, médaille d'or européenne et médaille de bronze mondiale !



## La Cassière, un beau panneau qui ne sert à rien

Certains s'en souviennent peut-être, le nettoyage de printemps 2007 à La Cassière avait battu tous les records dans les bois et le long des routes (210 bouteilles de bière, 70 bouteilles de vin et d'alcool, 15 sacs remplis de restes de pique-niques et d'emballages de produits pour la pêche), alors même qu'Aquaveyre organise le nettoyage depuis 1997.

Notre association avait alors souhaité réunir les acteurs concernés par la gestion du lac afin de s'accorder sur des mesures de protection et d'entretien permettant de garantir durablement la propreté de ce site très fréquenté.

Le groupe de travail constitué en juin 2007 (mairie, Parc des Volcans, association des propriétaires du lac, fédération de pêche, syndicat mixte de la vallée de la Veyre, Aquaveyre, communauté de communes) avait conclu à l'opportunité d'installer un panneau à l'entrée du chemin forestier qui mène à la «plage».

**Ce panneau avait pour triple objectifs d'attirer l'attention sur la qualité paysagère du site, d'appeler les promeneurs et les pêcheurs au**

**respect des lieux et d'informer sur la durée de vie des déchets les plus couramment abandonnés.**

Tous les participants du groupe de travail étaient impliqués techniquement ou financièrement dans la réalisation du panneau qui devait être installé en 2008. Le projet était encore à l'étude quand les élections sont arrivées, et la nouvelle municipalité n'a pas trouvé l'inscription au budget de la participation promise par l'ancienne équipe. La communauté de communes Les Cheires a alors proposé à l'automne 2008 de financer intégralement le panneau. La reprise de la maquette et d'autres priorités n'ont pas permis de le finaliser avant fin 2009. La communauté de communes et Aquaveyre avaient finalement reconsidéré le lieu d'implantation à la plage, car le lac n'était pas visible de l'entrée du chemin forestier. C'est alors que la mairie (via l'élu du village) a été contactée par la communauté de communes pour s'entendre avec Aquaveyre sur l'endroit exact où fixer le panneau.

A notre stupéfaction, la décision d'implanter le panneau au «point propre» a été imposée dans

l'urgence, avec un simulacre de consultation d'un comité de village non informé des enjeux, ainsi que le refus de réunir le groupe de travail initial et les membres dudit comité pour exposer les objectifs de départ et débattre ensemble des avantages et des inconvénients des lieux possibles. A la mairie, on appelle ça un consensus.

**C'est ainsi que les publics négligents qui ne vont jamais au point propre, puisqu'ils laissent leurs ordures dans les bois après y avoir pénétré en voiture, ne verront jamais le panneau qui était destiné à les sensibiliser.** Les promeneurs et les habitants de La Cassière pourront en revanche l'admirer, ce qui n'était pas l'objectif de notre mobilisation.

Pour finir, on s'étonne de la faible considération dans laquelle la mairie d'Aydat tient nos actions d'intérêt général depuis quatorze ans. Pour preuve, la confiscation cynique d'une initiative portée par Aquaveyre dans un esprit de collégialité, financée par Les Cheires et à laquelle l'actuelle municipalité n'a en rien contribué.

## Cheires AMAP : 1 an d'existence !

Créée à la suite d'une soirée-débat organisée par Aquaveyre, l'association Cheires AMAP a fêté récemment son 1<sup>er</sup> anniversaire.

Rappelons ses objectifs : organiser un partenariat entre des consommateurs et des producteurs agricoles pour la fourniture d'aliments produits dans le respect du cahier des charges de l'agriculture paysanne, et si possible en agriculture biologique.

Chaque famille consommatrice, adhérente de l'AMAP (120 à ce jour), s'engage par contrat pour une saison de production et paye par avance ses produits.



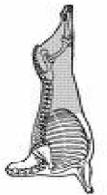
C'est ainsi que, chaque semaine, les adhérents viennent chercher paniers de légumes, pain, plantes médicinales, jus de fruits, volailles, viande d'agneau et de bœuf, fromage de chèvre, vin.

Parmi les premiers résultats de ces échanges, notons, outre la possibilité pour les adhérents d'acheter des produits locaux et de qualité, la création d'un lieu de rencontre entre habitants et entre consommateurs et producteurs, où la convivialité est autant au menu que les différentes spécialités alimentaires. Et l'un des objectifs des AMAP, qui est



de soutenir l'agriculture locale, est lui aussi en bonne voie de réalisation : des producteurs ont pu conforter leur installation, ou se lancer dans l'agriculture biologique grâce à cet appui. En effet, il ne s'agit pas d'un marché classique : des relations contractuelles ont été créées qui assurent pour le producteur une stabilité de ses débouchés et donc de son revenu.

Si vous êtes intéressés par cette nouvelle forme de commerce, n'hésitez pas à venir lors d'une prochaine distribution : chaque **jeudi de 18 h 30 à 20 h au 15 rue Louis Mercier à Rouillas-Bas, chez Madame BOYER** qui nous prête aimablement un local en attendant que l'AMAP en trouve un autre, plus fonctionnel.



## Suivi du Contrat de rivière «Vallée de la Veyre – Lac d'Aydat»

Le contrat de rivière a fait l'objet d'un article dans le «Vivre à Aydat» du mois de décembre, et le projet de roselière est détaillé dans le dernier bulletin de la communauté de communes. Nous en profiterons pour aborder deux aspects moins «médiatisés» du contrat de rivière.

**Les contrats agri-environnementaux** passés avec les agriculteurs en 2008 et 2009 sont au nombre de 81 : au préalable, un diagnostic sur les pratiques agricoles (fertilisation notamment) a été conduit sur une centaine d'exploitations agricoles situées sur le bassin versant de la Veyre (soit environ la moitié des exploitations ayant des parcelles sur ce territoire) 90% des contrats signés concernent des surfaces en herbe et donc des élevages bovins pour le lait ou la viande ou ovins. L'engagement des

agriculteurs et les financements apportés par le contrat de rivière permettront d'améliorer le stockage des fumiers, de raisonner les fertilisations, d'améliorer les pratiques phytosanitaires et d'identifier les parcelles sensibles au risque d'écoulement de l'azote vers les eaux superficielles (cours d'eau notamment). Sur ces parcelles «sensibles», les agriculteurs se sont engagés à réduire les apports d'azote. Le bilan fait état d'objectifs globalement atteints grâce à ces contrats.

**La pollution de la Veyre par les phytosanitaires.** Selon les résultats d'analyses de la qualité de l'eau menés dans le cadre du groupe Phyt'Eauvergne et par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre, il apparaît que la pollution de la rivière par les produits phytosanitaires présente une origine élargie à toutes

les catégories d'utilisateurs : gestionnaires des voies de communication (Conseil général, DDE) et gestionnaires des zones urbanisées (communes), entreprises, particuliers, agriculteurs. 90 % des produits détectés sont des herbicides à usages multiples, dont les concentrations maximales sont observées en juin et en octobre. Ces molécules transitent par les réseaux d'assainissement et ne sont pas traitées pas la station d'épuration. On les retrouve donc toutes dans l'Allier. Une étude est en cours pour inscrire au prochain contrat de rivière des actions impliquant toutes les catégories d'acteurs responsables des pollutions. Aquaveyre entreprendra le moment venu des actions de sensibilisation à destination des habitants.

## Communiqué du collectif "TMD" d'Aydat - Le Lot

L'opérateur SFR, présent sur les pylônes de Poudure et du Lot, a souhaité quitter ces 2 pylônes, propriété de TDF pour installer ses relais sur ses propres terrains et pylônes. En ce qui concerne Poudure, un terrain a été trouvé entre Saint-Julien et Phialeix, à mi-distance des 2 villages. Pour Le Lot, rien n'est encore, semble-t-il, finalisé.

Le collectif TMD reste vigilant et préconise, dans l'attente de textes de loi plus contraignants pour les opérateurs et leurs prestataires de services, une distance minimale de 300 m entre les habitations et les antennes ainsi qu'une valeur maximale de 0,6 volts par mètre pour les champs électro-magnétiques que subissent les habitants.

Grâce à l'acquisition d'un analyseur d'hyper-fréquences, le collectif est à même de mesurer et comparer les valeurs des champs autour des antennes sur le territoire de la commune comme ailleurs également.

Pour tout renseignement : 0 4 73 78 33 05 – 06 22 79 53 70

## Barrière-piège de la Cassière : c'est reparti !

Pour la cinquième année consécutive, la population de crapauds communs de la Cassière aura droit à un sauvetage en règle !

La **barrière-piège**, dispositif temporaire destiné à bloquer ces animaux sur leur axe de passage migratoire, leur évitant l'écrasement sur la D 90, vient en effet d'être installé le long du petit chemin rural surplombant le village.

Grâce, cette année encore, à la mobilisation de nombreux **bénévoles**, l'association **hyla 63**, dont l'objectif principal est la protection des amphibiens et de leurs biotopes, interviendra afin d'éviter l'hécatombe à plusieurs milliers de représentants d'une espèce protégée : **Bufo bufo** (alias le Crapaud commun).

Pour sensibiliser les automobilistes qui empruntent de nuit la D 90, des **panneaux de signalisation** ont également été installés au bord de la route, de part et d'autre du passage emprunté par les batraciens. Cette formidable aventure pédagogique (des centaines d'enfants sensibilisés depuis 2006) et

scientifique (quatre années de données sur le site) va de nouveau permettre à de nombreux passionnés ou simples curieux de nature, de compter les amphibiens capturés avant de les relâcher sains et saufs sur leur lieu de reproduction (le lac).

Enfin soulignons qu'un projet de **crapauduc\*** est actuellement envisagé par l'association afin d'assurer la pérennité de la population de crapauds communs du site. Ce dispositif a déjà montré son efficacité dans de nombreux départements français.

\* Un **crapauduc** est un ouvrage permettant aux amphibiens (mais aussi à de nombreux reptiles et mammifères) de franchir sans risque d'écrasement une chaussée à fort trafic routier.



Si vous désirez participer au sauvetage de crapauds de la Cassière, vous pouvez contacter **hyla 63** à cette adresse : [hyla63.asso@yahoo.fr](mailto:hyla63.asso@yahoo.fr), ou vous rendre sur notre site internet où vous trouverez toutes les informations nécessaires : <http://hyla63.free.fr/index.html>

vous pouvez contacter **hyla 63** à cette adresse : sur notre site internet où vous trouverez toutes les informations nécessaires :

Dans le cadre de l'opération nationale «**Fréquence Grenouille**», **hyla 63**, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (**CEPA**), vous propose de venir **découvrir la barrière-piège et les crapauds communs de la Cassière, le samedi 20 mars à 9h et le dimanche 28 mars à 9h . RDV au point propre de la Cassière, au bord du lac.**

Pour hyla 63,  
Stéphan Oleszczynski

---

## Rappel : Le grand nettoyage de printemps autour des lacs aura lieu le samedi 8 mai 2010

---

### Bulletin d'adhésion 2010 à AQUAVEYRE

Carte de membre : 10 euros       Carte famille (2 pers. et plus) : 20 euros ou plus

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Bulletin à retourner avec votre règlement à  
AQUAVEYRE, c/o A. Gauthier, 23 route des Puys, La Cassière, 63970 AYDAT

[Vos questions sur internet : vosquestions@laposte.net](mailto:vosquestions@laposte.net)